

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 mai 2019, le règlement suivant :

- « Règlement numéro 19-850 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 »

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier le 20 juin 2019.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements, au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-NEUF.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,



Louis Desrosiers